

THEMATIQUE : FORMATION C.S.E (Comité Social Economique)

Attributions du C.S.E – Activités Sociales et culturelles – Dialogue Social

NIVEAU : Débutant

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une journée, soit 7 heures de formation.

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Tout dirigeant d'entreprise, d'établissement ou de centre de profit qui préside le CSE, DRH et RRH.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : Une personne.

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

INTERVENANTS : François VANDERLINDEN, Laura POLLINO, Gérard GALLARDO, formateurs en droit social et prévention sécurité au travail.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Maîtriser les attributions du CSE
- Gérer les activités Sociales et culturelles
- Favoriser le dialogue social

CONTENU DE LA FORMATION :

Maîtriser les attributions du CSE

- La personnalité juridique du CSE et ses conséquences
- Le bureau, secrétaire et trésorier
- Les comptes du CSE
- Les transferts possibles entre comptes
- Les commissions du CSE
- Les moyens du CSE
- Le règlement intérieur du CSE

Gérer les activités sociales et culturelles

- **Budgets**
 - Définition des activités sociales et culturelles
 - Subvention de fonctionnement
 - Utilisation de la subvention
 - Contribution aux activités sociales et culturelles
 - L'utilisation légale d'un budget
 - Modalités de transfert de l'excédent du budget
- **Tenue des comptes**
 - Seuils et obligations
 - La comptabilisation des budgets
 - La restitution des comptes

Dialogue social et obligations d'information et de consultation du CE

- Les attributions générales du CSE
- Les informations et consultations récurrentes
- Les informations et consultations ponctuelles

LA METHODE PEDAGOGIQUE :

Alternance d'apports juridiques et de cas pratiques, quiz, remise d'un livret et d'une clé U.S.B.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une attestation de stage et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives - axes personnalisés d'amélioration.

Évaluation de satisfaction « à froid » : opinion des stagiaires un mois après la formation.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paperboard

Dans nos locaux :

Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.